

SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 20
- Présents : 18
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mercredi 24 Novembre 2021

Affichage effectué le :

08 décembre 2021

Mise en ligne le :

08 décembre 2021

OBJET :

**PAEHM « Le Puech »
à Portiragnes » :**
Cession du lot n°32 d'une
superficie de 1 194 m², parcelle
section AR n° cadastral 269 à la
SCI NES FIL, représentée par
Mme YIKILMAZ pour
l'entreprise Portiragnes Façades
(abroge et remplace la
délibération n°3342
du 21/09/2020)

N° 003738

Question N°23 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 3.2. « Aliénations »

- ✓ *VU la délibération n°178 du Conseil Communautaire du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine en date du 30 juillet 2010, fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :*
 - Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € H.T. / m²
 - Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € H.T. / m²
 - Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € H.T. / m²
- ✓ *CONSIDÉRANT qu'il convient d'abroger la délibération n° 3342 du 21 septembre 2020 approuvant la cession du lot n° 32 d'une superficie de 1194 m² à M. Laurent CLOTTE, gérant de la société « VANCLOT » suite à son désistement*

Monsieur le Président expose que la Société « PORTIRAGNES FACADES », spécialisée dans les travaux de revêtements de façades, dirigée depuis 2004 par Mme Nursel YIKILMAZ est implantée sur le lot n° 30 dans le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes depuis 2011.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL CAUX ; M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** Mme Véronique REY. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à Mme Danièle AZEMAR

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 décembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211130-D00373810-DE

Fin 2019, madame YIKILMAZ a créé une entreprise complémentaire à sa Société Sarl « LES PIERRES NATURELLES KAMAZ » qui commercialise des pierres naturelles pour l'aménagement d'espaces publics, jardin, construction, mur ...

Face à ce développement, la SCI NES FIL a acheté le lot n°29, en continuité du lot n°30 pour étendre son site et installer l'activité de pierres.

À ce jour, l'Entreprise « PORTIRAGNES FAÇADES » a pour volonté d'étendre son activité d'isolation par l'extérieur et façade manquant de places pour stocker le matériel et circuler sur le site en sécurité.

Malgré une légère baisse du chiffre d'affaires pendant la période COVID-19 en 2020 compensée par une croissance en 2021 de 16 %, les commandes pour les chantiers sont nombreuses.

Monsieur le Rapporteur rappelle que l'Entreprise « PORTIRAGNES FAÇADES » emploie 4 personnes et l'Entreprise « LES PIERRES NATURELLES KAMAZ » emploie une personne.

La zone de chalandise s'étend sur l'arc méditerranéen.

C'est pourquoi, pour conforter le positionnement de ses sociétés sur notre territoire, madame YIKILMAZ avec la SCI NES FIL souhaite acquérir le lot n° 32.

Dès lors, cette nouvelle construction porte sur un bâtiment professionnel composé d'un espace dédié à un atelier / stockage et d'un espace bureau pour recevoir la clientèle qui sera potentiellement complété par un logement de fonction.

Cette nouvelle implantation contribuera à la création d'un emploi supplémentaire.

En conséquence, la SCI NES FIL, dirigée par madame Nursel YIKILMAZ ou toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner pour peu qu'elle en soit associée, souhaite se porter acquéreur du lot n° 32 plus adapté aux besoins de cette entreprise d'une superficie de 1 194 m², parcelle AR 269, situé sur le PAEHM « Le Puech » dont le prix se décompose de la manière suivante :

- Prix au mètre carré..... 55,00 € H.T./m²
- Soit un prix total du lot n° 32 de..... 65 670,00 € H.T.
- *Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 11 225,99€*
- Soit un prix de vente TTC du lot n° 32 de..... 76 895,99 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter pour chaque lot :

- Des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
 - Des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire.
- Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ABROGER** la délibération n° 3342 du 21 septembre 2020 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°32, d'une superficie de 1 194 m² à la SCI NES FIL, dirigée par Mme Nursel YIKILMAZ ou à toute personne morale se substituant à elle que cette dernière pourra désigner sous réserve qu'elle en soit associée au prix de 65 670,00 € H.T. auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 11 225,99 €, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 76 895,99 Euros :
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture).
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de la SCI NES FIL, dirigée par Mme Nursel YIKILMAZ, soit au profit de toute personne morale que cette dernière désignera sous réserve qu'elle en soit associée, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget Annexe du PAEHM « Le Puech ».

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#